

Assemblée Générale Ordinaire le mardi 12 mai 2026 à 14h30

Ordre du jour

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice 2025 et Rapport du Commissaire sur les comptes annuels.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de distribuer un dividende brut par action de 5,81 EUR, sous déduction de l'acompte versé le 25 septembre 2025 (2,905 EUR brut). Il est donc proposé la mise en paiement le 29 mai 2026 d'un solde de dividende de 2,905 EUR brut.

3. Approbation du Rapport de rémunération sur l'exercice 2025.

Il est proposé d'approuver le Rapport de rémunération figurant dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2025.

Il est proposé de donner décharge a) aux Administrateurs et b) au Commissaire en fonction durant l'exercice 2025 pour les opérations de cet exercice.

5. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats – nomination – indépendance

- a. Les mandats de Messieurs Jean-Patrick Mondron, Vincent de Dorlodot et Melchior de Voguë, et de Madame Marion De Decker - Semet arrivent à échéance lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

- (i) Le Conseil d'Administration propose de réélire avec effet immédiat Monsieur Vincent de Dorlodot pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030.

- (ii) Le Conseil d'Administration propose de réélire avec effet immédiat Monsieur Melchior de Voguë pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030.

- b. Le mandat de Monsieur Jean-Patrick Mondron arrive également à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire. Pour des raisons personnelles, Monsieur Jean-Patrick Mondron n'est pas candidat au renouvellement de son mandat.

Afin de pourvoir à son remplacement, le Conseil d'Administration propose de nommer avec effet immédiat Monsieur Etienne Raemdonck en qualité d'Administrateur pour une période de 4 ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030.

- c. Le mandat de Madame Marion De Decker - Semet arrive également à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire. Pour des raisons personnelles, Madame Marion De Decker - Semet n'est pas candidate au renouvellement de son mandat.

- d. Le Conseil d'Administration propose de nommer avec effet immédiat Monsieur Jean-Christophe Tellier en qualité d'Administrateur pour une période de 4 ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030.
- e. Le Conseil d'Administration sur la base des éléments en sa possession et des confirmations reçues, confirme qu'il n'a aucune indication d'éléments susceptibles de mettre en doute l'indépendance de Monsieur Melchior de Voguë et propose à l'Assemblée Générale de constater qu'il satisfait aux critères d'indépendance fixés par le Code des sociétés et des associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.
- f. Le Conseil d'Administration sur la base des éléments en sa possession et des confirmations reçues, confirme qu'il n'a aucune indication d'éléments susceptibles de mettre en doute l'indépendance de Monsieur Etienne Raemdonck et propose à l'Assemblée Générale de constater qu'il satisfait aux critères d'indépendance fixés par le Code des sociétés et des associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.
- g. Le Conseil d'Administration sur la base des éléments en sa possession et des confirmations reçues, confirme qu'il n'a aucune indication d'éléments susceptibles de mettre en doute l'indépendance de Monsieur Jean-Christophe Tellier et propose à l'Assemblée Générale de constater qu'il satisfait aux critères d'indépendance fixés par le Code des sociétés et des associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.